

Canadiens le droit de s'exprimer sur les questions politiques, économiques ou sociales comme bon leur semble.

M. THOMAS REID (New-Westminster) : Monsieur l'Orateur, je voudrais en quelques mots appuyer la motion qui nous occupe. J'ai été étonné,—étonnement dû, je suppose, au fait que je suis nouveau ici, parce que je constate que les vieux membres ne s'étonnent plus de ce qui se passe dans cette enceinte,—d'entendre les protestations de nos honorables vis-à-vis contre ce projet de loi, surtout d'entendre mettre sur le même pied les ouvriers canadiens et la Russie des soviets. Je suis convaincu qu'aucun membre de la Chambre ne croit sincèrement qu'un député de ce côté-ci voudrait prêcher le recours à la force ou entretenir des relations avec la Russie soviétique. Je répète donc que j'ai été fort étonné, et aussi désappointé, d'entendre ces attaques faites contre les députés qui appuient ce projet. Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que les communistes de notre pays censurent plus énergiquement encore les députés ouvriers de la Chambre que les capitalistes; ils se montrent plus sévères à l'égard de ceux qui défendent les doctrines du parti ouvrier.

J'espère que les opinions exprimées par certains de nos honorables vis-à-vis ne sont pas généralement acceptées, parce que si ces craintes se propageaient j'ai bien peur que nous serions exposés à perdre notre liberté individuelle. Pour cette raison, il me répugnerait de laisser subsister dans nos lois une disposition de ce genre. Il n'y a pas bien longtemps, un éminent avocat du littoral du Pacifique a dit que c'est bien dans une période de marasme comme celle que nous traversons que les droits individuels doivent être respectés. Le ministre de la Justice (M. Guthrie) a affirmé que deux fois seulement l'on avait entamé des poursuites depuis l'adoption de cette loi en 1919. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ceux qui ont alors appuyé cette disposition avaient des raisons de croire qu'il fallait de toute nécessité recourir à ce moyen pour prévenir le soulèvement ou la révolution, mais on n'a utilisé cette disposition de la loi que deux fois depuis son adoption. On a constaté que les craintes de ce temps-là n'étaient pas fondées et j'ai tout lieu de croire que ce qui inquiète un certain nombre de nos gens aujourd'hui ne l'est pas davantage. Je ne crois pas que nous nous exposons à une révolution en biffant cet article du Code criminel. En temps de paix, nous n'avons pas besoin d'une disposition de ce genre, parce que tous nos habitants sont calmes et peuvent discuter sur toutes les questions qui sont de nature à troubler la paix chez nous, mais les

conditions sont bien différentes à l'heure actuelle. Une vague de malaise et d'inquiétude semble vouloir couvrir tout le pays, et personne ne peut dire ce qui pourrait se produire si cet état de choses se faisait sentir dans tout le Canada. Il ne serait peut-être pas bien difficile d'inaugurer une ère de suppression, si ce sentiment de frayeur se généralisait quelque peu.

Je veux rappeler à nos honorables amis que la Grande-Bretagne n'a pas oublié les principes de sa Grande Charte sur les libertés individuelles. Il y a bien des années qu'elle s'en tient à ces libertés, sachant qu'il est bien plus dangereux de tenir la vapeur sous pression que de la laisser s'échapper. Elle a donc sagement pris le parti de permettre à qui que ce soit de dire presque n'importe quoi, pourvu que l'on n'aille pas trop loin quand il s'agit du roi lui-même. On peut dire tout ce que l'on voudra, cependant, du Gouvernement. J'ai entendu parler des orateurs, à Glasgow, qui ont dû être protégés contre les menaces de la foule qui voulait les malmenner parce qu'ils avaient dit que le Gouvernement était mauvais. Je dis donc que l'Angleterre a décidé de permettre la plus grande liberté de parole dans les places publiques. Les orateurs publics sont protégés par la loi et peuvent dire tout ce qu'ils veulent exprimer. S'il ne vous plaît pas de les écouter, ou si vous différez d'opinion, vous êtes libres de continuer votre route et de n'en pas tenir compte. Il serait avantageux, monsieur l'Orateur, pour ceux qui le pourraient faire, de visiter ce grand pays. Nous avons entendu dire bien des choses sur le caractère anglosaxon, et nous tâchons de suivre l'exemple de l'Angleterre dans bien des circonstances. Faisons donc comme elle dans ce cas. Il y a des années que les socialistes et les communistes prêchent leurs doctrines dans ce pays, mais la Grande-Bretagne est encore aussi saine qu'autrefois. Lors des dernières élections, d'aucuns ont cru que l'Angleterre allait devenir socialiste, mais on y a formé un gouvernement national. Après avoir connu le résultat des dernières élections là-bas, Stalin lui-même avoua qu'il était impossible de convertir l'Angleterre. Il croyait qu'après un travail de plusieurs années pour y implanter les doctrines socialistes, en un temps où le chômage régnait en maître et où la misère se faisait générale, la révolution ne tarderait pas à éclater, et, qu'après les élections générales, le parti socialiste dirigerait les affaires du pays. Toutefois ce n'est pas arrivé, grâce au bon sens et à la perspicacité de la nation britannique qui avait maintenu intégralement la liberté de parole.